L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An	$3 00
Six Mois	1 50
Quatre Mois	1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession et Vente en Partage. A l'Encan, JEUDI, le 25 août.

Centralement située,

MAGNIFIQUE RÉSIDENCE,

A proximité du "Union Depot," à quelques pas de la rue du Canal, et vis-à-vis de la synagogue. Maisons simples et doubles sur le Bayou St-Jean. Jolis sites pour manufactures, faisant face au Canal du Nouveau Bassin.

Dans l'affaire de la succession de Jules Arnaud Blanc.

No 73,814—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

SOUS et en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, rendu le 18ème jour de juillet 1904 et signé le 22ème jour de juillet 1904 par l'Hon. Juge St Paul de la Division C agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A alors absent, et ordonnant que certaines propriétés foncières soient vendues par J. L. Onorato encanteur, je vendrai, à l'enchère publique JEUDI, le 25 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, les ci-après :

RESIDENCE, 847 RUE CARONDELET.

1° Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et dépendances y appartenant, situés dans le premier district de cette ville, désignés par les Nos 10 et 11, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, St Joseph, Baronne et Julie, d'après le plan dressé par R. Delafield ingénieur civile, en mars 1842, déposé en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville, lesdits lots mesurant chacun vingt cinq pieds de face à rue Carondelet sur cent cinquante pieds de profondeur courant dans le fond à une ellée vingt six pieds de largeur, s'ouvrant sur la rue St Joseph, en commun avec ces lots et d'autres.

Les améliorations sont connues comme 847 rue Carondelet et consistent d'une grande résidence en briques à trois étages contenant vaste vestibule grands salons salle à manger, cuisine, 10 ou plus chambres à coucher chambres à bain, chambres pour domestiques, etc.

MAISON SIMPLE, 1318 RUE MOSS.

2° Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies et privilèges y appartenant situés dans le deuxième district de cette ville et désignés par les lettres B et C sur un devis dressé par Louis H. Pilié député voyer de ville, daté le 11 février 1876 et annexé à un acte de vente des dits lots passé pardevant Amédée Ducatel, notaire en cette ville le 31 mai 1876.

Lesdits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurant comme suit à savoir : Lot B mesurant quarante-deux pieds 7 pouces 4 lignes (42 7 4) de face au Bayou St Jean ou Chemin Coquille du Lac, deux cent soixante quatorze pieds neuf pouces et sept lignes (274 9 7) sur la ligne nord-ouest à côté du lot A, dudit devis, sur une profondeur de cent quatre vingt dix neuf pieds, dix pouces et sept lignes (199 10 7) sur la ligne Sud Est le divisant de la propriété de la veuve Roux ou Coulier et cent cinquante pieds onze pouces et deux lignes (150 11 2) sur la ligne du fond le divisant du lot C ci après décrit, et le lot C mesurant quarante neuf pieds 1 pouce (49 1) de face à la rue Moss sur une profondeur de deux cent huit pieds dix pouces et cinq lignes (208 10 5) sur la ligne la plus près des rues Esplanade et Macrepas cent cinquante pieds onze pouces cinq lignes (150 11 5) sur le côté ouest le divisant du lot B, soixante pieds (60) sur la ligne le divisant de la propriété de ladite veuve Roux ou Coulier, et quatre vingt trois pieds quatre pouces et six lignes (83 4 6) sur la ligne Nord Ouest le divisant du lot A et No 1 sur le devis.

Les améliorations sont connues comme 1318 rue Moss et consistent en une maison simple contenant 4 chambres, 2 cabinets et chambre à bain.

MAISONS DOUBLES, 1000-02 RUE MOSS ET 3341-43 RUE ST-PHILIPPE.

3° Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies et dépendances y appartenant, situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Port, St Jean, Hagna, autrefois Premiere, et St Philippe, désignés par les lettres et les numéros A2 et B2 sur un devis dressé par Louis H. Pilié député voyer de ville, daté le 11 février 1876 et annexé à un acte de vente des dits lots passé pardevant Amédée Ducatel, notaire en cette ville, le 31 mai 1876, les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurant d'après ledit plan, à savoir : Le lot A2 formant l'encoignure des rues Port et St Philippe trente huit pieds six pouces (38 6) de face à la rue Port sur une profondeur de soixante huit pieds (68) à la rue St Philippe ces soixante-six pieds neuf pouces et quatre lignes (66 9 4) sur la ligne la plus près de la rue St Jean et [illegible] mesurant sur la ligne du fond le [illegible] du lot B2 [illegible] pieds de face 60 à la rue St Philippe cinquante trois pieds dix pouces et une ligne (53 10 1) de profondeur sur la ligne le séparant du lot A2, soixante six pieds un pouce et cinq lignes (66 1 5) ainsi en profondeur sur la ligne du côté opposé, et soixante et un pieds quatre pouces et quatre lignes (61 4 4) de largeur dans le fond.

Les améliorations sont connues comme les Nos 1000-02 rue Moss, à l'angle de la rue St Philippe et consistant d'une maison double avec 2 ou 3 chambres de chaque côté, 3341-43 rue St Philippe, immédiatement dans le fond du ci-dessus consistant d'une maison double avec 2 ou 3 chambres de chaque côté.

CHANTIER DE BOIS, 1229 RUE JULIE.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges ci-dessus y appartenant, situé dans le premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julie, Bassin, (autrefois St Jean) Girod et Franklin (autrefois St Pierre) et désigné sur le numéro 139 sur un plan dressé par Richard Delafield en mars 1832, et ensuite déposé en l'étude de Félix Grima, et plus tard en l'étude de E. Bonny, notaire, lequel dit lot mesurant, en mesure américaine d'après un devis dressé par Louis H. Pilié, député voyer de ville daté le 11 février 1876 et annexé à un acte de vente du 31 mai 1876, pardevant Amédée Ducatel, notaire vingt-six pieds (26) de face à la rue Julie, entre la rue Bassin (autrefois rue St-Jean) et Franklin (autrefois St Pierre) par une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, connue comme 1229 rue Julie, et occupée comme un chantier de bois, une bâtisse à un étage comme bureau.

MAISON EN BRIQUES A DEUX ETAGES, 1228-30 RUE JULIE coin de la rue Franklin.

5° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par le débarcadère de la rue Julie et les rues Franklin, Bassin et Girod, formant le coin débarcadère Julie et de la rue Franklin et mesurant en mesure américaine vingt six pieds de face au débarcadère de la rue Julie sur une profondeur et façade à la rue Franklin de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles, d'après le plan de Louis H. Pilié, voyer de ville, daté le 5 décembre 1858, déposé en l'étude d'Eusèbe Bonny, notaire en cette ville.

Les améliorations sont connues comme 1228 rue Julie à l'encoignure de la rue Franklin et consistant en une bâtisse en briques à deux étages contenant 6 à 10 chambres.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en billets de l'acquéreur en un et deux ans, portant intérêt au taux de 6 pour cent par an de leur date avec garantie par lien de vendeur et hypothèque, contenant les stipulations usuelles telles que assurances et non aliénations. Les acquéreurs devant assumer et promettre de payer les taxes d'Etat de 1904 et payer pour les actes de ventes pardevant Frank N. Butler, notaire. Un dépôt de 10 pour cent devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières Bureau, 303 rue Baronne, coin Gravier

Lapeyre, Monroe et Breazeale, James McConnell Jr., avocats.

24—juil 24 31—août 7 14 21 28

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Superbement Bien Située et Excellente Résidence à Deux Etages avec de Splendides Terrains, No 1524 Rue Euterpe, à quelques pas de l'Avenue St Charles.

Succession de Bertha Simmons.

No 50,869, Cour Civile de District—Division D

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 25 août 1904, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 18 juillet 1904, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division C agissant pour l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessous intitulée et numérotée, à savoir :

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Polymnie, Euterpe, Prytanée et l'avenue St Charles composé de la moitié du lot désigné par le No Cinq et de tout le lot contigu No Six, laquelle portion de terre mesurant, en mesure française 90 pieds de face à la rue Euterpe sur cent vingt pieds de profondeur, ou en mesure américaine 94 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Euterpe sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur un plan de J. A. d'Hemecourt député voyer, daté le 2 mai 1876.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en un crédit de un et deux ans, portant 6 pour cent par an d'intérêt de la date de la vente jusqu'au paiement, devant être garanti par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue et par toutes les clauses usuelles de sécurité d'honoraires d'avocat en cas de procès, le transfert de l'assurance etc., l'acquéreur devant assumer en plus et au-dessus du montant de l'adjudication les taxes de 1904 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant.

L'acte de vente par devant Frank I. Dreyfous notaire aux frais de l'acquéreur.

Semmes Wolff, avocat

24 juil—24 31—août 7 14 21 28

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Joli Cottage Double,

1322-24 rue Union, près Villeré.

Succession de Gustave Eumont

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau 336 rue Carondelet, JEUDI, le 8 septembre 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable John St Paul, Division C, agissant pour l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, daté le 5 août 1904, pour le compte de la succession de Gustave Eumont, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre avec les bâtisses etc., qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Union, Urquhart, Villeré et Français, désigné comme le lot 9 et mesurant mesure anglaise 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Union sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 10 pouces et 8 lignes. Les améliorations comprennent un joli cottage double bien subdivisé, dans un bon état et agréablement blanchi et connu comme Nos 1323-25 rue Union.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Robert Legier, notaire. L'acquéreur devant déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

A. E. & O. S. Livaudais, avocats

7 août—7 14 21 28—sept 4 9

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE

Charmant Cottage Simple,

"Home" 2114 Rue Marigny,

Entre St-Claude et Marais.

Contenant cinq chambres, vestibule extra-large, hangars à deux étages et chambres dans le fond, avec le gaz partout, entrée pour voiture sur le côté.

Dans l'affaire des mineurs John E. et Ora Stanley.

No 73,842 — Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

EN vertu d'un ordre daté et signé le 22 juillet 1904, il sera vendu à l'enchère publique, par JAS. A. BRENNAN, encanteur, JEUDI, le 25 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre et les améliorations qui s'y trouvent mesurant 34 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Marigny sur 108 pieds de profondeur, désigné par le No 9 entre les rues St Claude et Marais, ilet des Champs-Elysées.

Conditions—1/3 en plus comptant, la balance en un et deux ans, 8 0/0, les taxes de 1904 devant être payées par l'acquéreur.

L'acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire. Bâtisse Tuiles et Newcomb, aux frais de l'acquéreur, un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente.

Zengel, Sutton & Thomas, avocats

23 juil—23 24 31—août 7 14 21 28

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de John A Wagner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 58,885—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary ann Wagner, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Carroll & Carroll, avocats.

6 août—6 10 15

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN.

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

La jolie résidence en bois à deux étages et joli cottage en bois

A l'intersection des rues Prieur et Bertrand.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan encanteur—Bureau No 135 rue Carondelet, JEUDI, le 8 septembre 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans daté le 4 août 1904, dans la succession de Mme Florence Bradley Hunter, No 73,273 du dossier de ladite cour, la propriété ci après décrite, à savoir—

La jolie résidence en bois à deux étages à l'angle des rues Prieur et Bertrand, contenant 7 chambres etc. Le lot de terre est situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet en triangle borné par les rues Bertrand, Prieur et Perdido, ayant 100 pieds sur chacune des rues Bertrand et Prieur, commençant à leur intersection et environ 54 pieds de large à la base du triangle vers la rue Perdido.

La moitié non divisée de l'intérêt dans la propriété ci-dessus sera vendue pour le compte de la susdite succession.

La moitié non divisée de l'intérêt dans la propriété ci-dessus sera vendue pour le compte du susdit propriétaire qui autorise le joint et consent à la vente, ceci constitue la propriété entière, comme elle est décrite ci-dessus laquelle sera vendue en bloc et comme une chose entière.

Dans un bon voisinage près des lignes de cars et autres agréments; fera une bonne résidence ou un bon placement.

—AUSSI—

Au même moment et endroit après que la propriété ci-dessus décrite en bois a été vendue, il sera vendu à l'enchère publique

La jolie bâtisse double en bois à un étage, Nos 513 rue Bertrand et 508 rue Prieur, contenant six chambres, etc., dans le fond de la propriété ci-dessus décrite. Le lot de terre commençant à 100 pieds de l'intersect en des rues Prieur et Bertrand, ayant une façade sur la rue Prieur de 36 pieds 4 pouces 4 lignes et une façade sur la rue Bertrand de 37 pieds 6 pouces 1 ligne courant au travers de l'ilet de la rue Prieur à la rue Bertrand. Une jolie petite résidence en placement.

Conditions—Comptant. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis au moment de la vente. Les actes de vente pardevant Chas Forman, notaire, aux frais des acquéreurs.

H. R. Forman, avocat.

7 août—7 14 21 28—sept 4 9

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE JOSEPH DAVIS

No 72,244—Cour Civile de District Division D

COTTAGE SIMPLE,

1306 rue Lafayette.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—No 840 rue Commune—MARDI, le 16 août 1904, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D, l'Hon. W. B. Sommerville, juge daté et signé le 9 juillet 1904, et à moi adressé, j'offrirai en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, ensemble avec tous les droits voies, améliorations et dépendances qui s'y trouvent y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Howard, Périllat et Forest, désignée par le No 2, sur un plan déposé en l'étude de A. Mazureau ancien notaire en cette ville, lequel dit lot mesurant 17 9" de face à la rue Lafayette sur une profondeur de 120' sur la ligne du côté la plus près de la rue Howard et 118' de profondeur sur la ligne opposée la plus près de la rue Forest.

Conditions—Comptant. L'acte de vente, par devant Robert J. Maloney, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication et devant assumer les taxes de 1904.

PETER GALLAGHER, Encanteur.

Robt J. Maloney, M. B. Neuhauser, avocats.

13 juil—12 17 24 31—août 7 14 16

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE

DEUX LOTS POUR BATIR

Encoignure des rues Robertson et Deuxième.

Jeudi, le 1er septembre 1904

Succession de Wm Naber et de sa femme, Margarete Naber

No 73,099—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau sis à rue Perdido, JEUDI, le 1er septembre 1904, à midi, à la Bourse des propriétés Foncières, 311 rue Baronne dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé je procéderai de vendre à l'enchère publique les propriétés ci-après décrites, à savoir :

Deux certains lots ou portions de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes ils dessus y appartenant ou de quelque façon et dépendant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 368, borné par les rues Sud Robertson, Première, Deuxième et Magnolia. Lesdits lots ou portions de terre sont désignés par les lettres A et B, sur un certificat d'arpentage fait par H. W. W. Reynolds, voyer, le 26 juillet 1904, et d'après cela mesure comme suit à savoir :

Le lot A mesurant trente (30) pieds de face à la rue Deuxième sur quatre vingt quatorze (94) pieds dix (10) pouces et sept (7) lignes de profondeur entre lignes parallèles, et le lot B mesurant trente et un (31) pieds sept (7) pouces et cinq (5) lignes à la rue Sud Robertson sur quatre vingt dix (90) pieds de profondeur entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues Sud Robertson et Deuxième.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou deux ans, représenté par des billets de l'acquéreur garantis avec tous les liens et privilèges et toutes les clauses usuelles de sécurité sur la propriété vendue, portant 8 pour cent 0/0 par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et les acquéreurs devant payer les taxes pour l'année 1904 en sus et au dessus du prix de l'adjudication l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent (10 0/0) au moment de l'adjudication ainsi de lier la vente.

Les actes de vente devant être passés pardevant Robert P. Upton, notaire, aux frais des acquéreurs.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

Thomas B. Walker, avocat.

31 juil—31—août 7 14 21 28 31—sept 1

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, bijoux, argenterie, etc.

Succession de George P. Benson et Mme Eva E. Benson sa femme.

No 73,658 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—Encanteurs—Bureau No 134 rue Carondelet, VENDREDI le 19 août 1904, à 11 heures a. m. sur les lieux.

1130 RUE TCHOUPITOULAS.

Il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 4 août 1904 de l'Hon John St Paul, juge de ladite Cour, Division C, agissant pour l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Division A maintenant absent en congé, dans l'affaire ci dessus intitulée

Un lot de meubles de maison, bijoux, etc., le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant

7 août—7 12 14 18 19

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Excellente propriété commerciale,

Bâtisse en briques à quatre étages,

No 300 rue Magasine,

Dans le centre des affaires en gros. A une jetée de pierre de la rue du Canal et du "Board of Trade".

Magnifiques Lots à Bâtir

Près de l'avenue St-Charles,

Dans l'ilet des rues Robert, Soniat, Dryades et St-Denis.

Dans l'ilet des rues Baronne, Dryades, Robert et Soniat.

COTTAGE SIMPLE

No 2024 rue Tchoupitoulas,

Entre les rues Adèle et Joséphine,

—ET—

LOTS

Dans l'ilet des rues Upperline, Mary, Levée et le fleuve Mississipi

SUCCESSION DE FRANCIS J. QUINLAN.

No 73,467—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 1er septembre 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 27 juillet 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci après décrites à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 131, borné par les rues Magazine, Tchoupitoulas, Gravier et Poydras, désigné par le No 1 sur un devis annexé à un acte pardevant W. O. Hart, notaire le 13 mai 1892, et d'après lequel devis ledit lot se trouve à l'encoignure des rues Magazine et Gravier et mesurant vingt quatre pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Magazine, vingt six pieds trois pouces et quatre lignes de largeur dans le fond, faisant face à l'allée connue comme Bank Arcade sur une profondeur de cinquante neuf pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Gravier et cinquante neuf pieds huit pouces et deux lignes sur la ligne du côté opposé contigu au lot [illegible].

Les améliorations comprennent un magasin en briques à quatre étages, le rez de chaussée servant comme un bureau et la balance des étages servant comme chambres d'emmagasinage, la bâtisse est en parfaite condition, et loyée jusqu'au 30 septembre 1905.

2° Une portion de terre ensemble avec toutes les dépendances y appartenant située dans le sixième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Robert, Soniat, Dryades et St Denis, et mesurant cent quatre vingt deux pieds neuf pouces de face à la rue Robert, trois cent deux pieds neuf pouces sur la ligne du fond sur une profondeur de cent vingt pieds faisant face à la rue St Denis, et une première profondeur sur la ligne du côté opposé de soixante pieds où ladite portion de terre s'élargit de trois cent vingt pieds sur une ligne parallèle avec la rue Robert et courant jusqu'à la rue Dryades, de là une deuxième profondeur faisant face à la rue Dryades de soixante pieds jusqu'à la ligne du fond.

3° Quatre lots de terre avec toutes les dépendances ils dessus y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Dryades, Soniat et Robert, désignés par les numéros un, deux, trois et quatre, lesquels lots sont contigus et mesurant chacun vingt six pieds six pouces de face à la rue Soniat par une profondeur de cent vingt cinq pieds entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, le lot No 1 formant l'encoignure des rues Soniat et Dryades.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Levee, Joséphine, Water et Adele, désigné par la lettre G de l'ilet No 1, lequel lot mesurant soixante trois pieds onze pouces de face à la rue Levée, formant l'encoignure des rues Levée et Joséphine, sur une profondeur et façade à la rue Joséphine de quarante trois pieds, aussi formant l'encoignure des rues Water et Joséphine et ayant une profondeur et façade de soixante trois pieds onze pouces à la rue Water.

Les améliorations comprenant un cottage simple en bois couvert en ardoises connu comme le No 2024 rue Tchoupitoulas, contenant cinq chambres, citerne, hangar etc., la maison est en très bon état.

5° Un certain lot de terre situé dans le septième district de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 1, compris entre les rues Upperline, Mary, Levée et le fleuve Mississipi, composé des plus grandes parties des lots désignés par les Nos 13, 14, 15, 16 et 17, le tout desdits lots mesurant ensemble cent soixante et onze pieds trois pouces de face à la rue Upperline, cent cinquante pieds de largeur dans le fond, cent quarante sept pieds de profondeur sur la ligne du lot No 12, et cent quatre vingt quinze pieds sept pouces et cinq lignes sur la ligne du lot No 13. La portion de terre en cent transportée est composée du tout desdits lots Nos 13, 14, 15, 16 et 17, moins la portion de face desdits lots faisant face à la rue Upperline, vendu par A. Heaton à Joseph Campen, le 21 juin 1855 par acte passé pardevant C. C. Porter notaire dûment enregistré dans le livre No 3 folio 658 des Transferts de Carrollton. L'allée réservée mentionnée dans ledit titre audit Campen fut réservée pour le bénéfice des parties du fond dudit lots comme une entrée sur la rue Upperline et appartenant au propriétaire de la portion de terre comme il paraît sur le croquis annexé à un acte passé pardevant E. Commagère, notaire, le 17 février 1888.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec le pacte de "non alienando" et toutes les clauses usuelles de sécurité cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété vendue dues et exigibles dans l'année 1904, et faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant John Marshall Quintero, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Clegg & Quintero, Charles T. Soniat, avocats pour les pétitionnaires.

28 juil—28 31—août 7 14 21 28—sept 1

E. A. ANDRIEU,

—Successeur—

ROCHEBEAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES.

639 rue Gravier]

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de August Zenner

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 72,941—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Matthew H. Asbury, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. J. C. Hamiques, avocat. 12 août—12 16 21

Succession de Mme Agnes Hogan veuve de William J. Young.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 74,162—Division C—Attendu que Mme Mary Clementina Young femme de Robert Lienhard, et de Robert Lienhard, pour l'autoriser, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Agnes Hogan, veuve de William J. Young décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition et pourquoi la description et l'évaluation de ladite succession ne seraient pas approuvées et homologuées. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—J. O. Dupuis, avocat.

12 août—17

Succession de Thomas P. Leathers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 50,180—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Matthew H. Asbury, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Carroll & Carroll, avocats

9 août—9 12 19

Succession de Mme Gertrude Mehn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 73,899—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Zeller, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

G. G. Kromsberger, avocat.

9 août—9 13 19

Succession de Mme Catherine Luts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72,296—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Luts, Sr, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Robert J. Maloney, M. B. Neuhauser, avocats.

4 août—4 8 13

Succession de Patrick Hanson

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 72,837—Division A—Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Patrick Hanson, décédé intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Cunningham & Cunningham, avocats. Daudt—9 12 19

Succession de Pira Genovesi

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 74,119—Division B—Attendu que Mme Joséphine Anzalone, veuve de Pira Genovesi, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Pira Genovesi, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Walter L. Gleason avocat 4 août—4 8 13

Succession de Mathias Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 73,654—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présenté par William Adler et Mme Ceri Hirsch exécuteurs testamentaires de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Charles Rosen, avocat.

4 août—4 8 13

VENTES A L'ENCAN

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE

Le produit magasin et résidence en bois à deux étages couvert en ardoises Nos 1300 et 1302 rue TOURO angle de la rue Urquhart

Et le morceau de choix pour bâtir contigu.

A L'ENCAN

Succession de Patrick Ryan.

No 67,500—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 832 rue Commune—MARDI, le 9 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu en cour ouverte le 17me jour de juin 1904 et signé en Cour ouverte le 23me jour de juin 1904 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans la succession ci-dessus intitulée les propriétés foncières ci après décrites, à savoir—

1° Le désirable magasin et résidence en bois à deux étages, Nos 1300 et 1302 rue Touro à l'encoignure de la rue Urquhart, contenant grand magasin et entrepôts, galeries et sept chambres, hangar, citerne, etc., dans la cour, plus complètement décrit comme suit à savoir : Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Touro, Urquhart, Villeré et Bourbon, connu comme lot A, d'après un arpentage fait par C. Mlle Williams, député voyer de ville, le 21 mars 1904, lequel dit lot A mesurant 34 pieds de